



DECLARATION DES 4 ORGANISATIONS SYNDICALES CTPD EMPLOIS 9 et 13 JANVIER 2009

Monsieur le Directeur,

Vous reconvoquez ce jour le CTPD Emplois avec à l'ordre du jour l'examen de la situation des emplois dans le département.

Soutenues aujourd'hui par de nombreux agents venant de tous les sites du département pour exprimer leur profond malaise professionnel, les Organisations Syndicales du 64, unanimes, refusent de siéger dans un contexte où le dialogue social ne débouche sur aucune avancée sociale.

En effet, les agents et leurs représentants syndicaux ne cautionnent pas la démarche tant nationale que locale qui consiste à donner des informations dans des réunions paritaires sans ouvrir de véritables négociations sur :

- l'emploi ;
- les missions et le maillage des services publics ;
- les droits et garanties des agents ;
- les conditions de travail ;
- l'organisation du travail avec notamment un bilan contradictoire des nouvelles structures imposées (CDI comprenant la mission foncière, « pôles » de programmation et de contrôle ; SIE, SIP et DLU préfigureurs,...) ;
- la mise en œuvre de mesures organisationnelles des services rendant caduques les engagements nationaux.

Tant au niveau national que local, l'ensemble des organisations syndicales a participé à de nombreuses réunions demandant la mise en œuvre d'un dialogue social constructif et porteur d'avancées sociales.

Force est de constater que l'administration souhaite le réduire à sa plus simple expression en précipitant les calendriers des rencontres paritaires.

Sur la question cruciale de l'emploi, l'accélération des suppressions de postes n'est plus supportable pour le fonctionnement correct des services.

De 2003 à 2008, notre département a perdu 38 emplois de cadres C aux impôts et plus de 10% de son effectif tout grade confondu sur la même période.

Cette destruction importante d'emplois a entraîné une dégradation croissante des conditions de travail.

Pour les services des finances publiques du 64, les **17 suppressions d'emploi de catégorie C aux Impôts**, présentées au titre de l'année 2009 à l'ordre du jour de ce CTPD et les **16 suppressions prévues au Trésor** sont inacceptables.

Aussi, nous vous remettons les pétitions signées par 400 agents demandant l'arrêt des suppressions d'emploi ainsi que la pétition signée par 1100 citoyens exigeant la sauvegarde des services publics notamment financiers.

Les progrès technologiques (téléactes, télédéclarations, déclarations internet,) ne peuvent justifier ces suppressions d'emplois car ils génèrent un important travail de retraitement dans le cadre de tâches spécifiques non prises en compte.

Nous exigeons :

- le maintien et l'amélioration de nos missions et de nos emplois ;
- la reconnaissance financière de nos qualifications ;
- la mise en œuvre d'un plan de revalorisation de la grille indiciaire des emplois qui prenne en compte les qualifications acquises et ce pour tous les grades.

Par ailleurs, la remise en cause sous couvert de régularisations techniques, des garanties de gestion et d'affectation des agents de catégorie B est inacceptable : la banalisation des emplois « Ordoc », Relations Publiques », et « cellules CSP » au sein du CDI est en totale contradiction avec la technicité requise et la formation indispensable liées à la spécificité reconnue de ces postes.

La précarisation de ces emplois créera un climat d'insécurité préjudiciable à l'efficacité recherchée et va à l'encontre de votre volonté affichée, lors des derniers CTPD, de professionnaliser le contrôle fiscal et l'accueil des usagers.

De plus, vous ne pouvez nous donner aucune garantie sur les conséquences de vos choix de gestion 2009, choix qui impacteront la mise en place de la fusion DGI-CP. Cette fusion, mise en œuvre à effectifs réduits, suscite de fortes inquiétudes pour lesquelles les Organisations Syndicales du Trésor et des Impôts prendront toutes leurs responsabilités afin de préserver toutes les missions, tous les emplois et les garanties statutaires attachées.

Le dialogue social doit permettre aux Organisations Syndicales de négocier le principe et la nature des orientations proposées avec le souci constant de développer les missions de service public rendues aux usagers et auxquelles les citoyens et les agents sont attachés.

Nous vous demandons d'annexer cette déclaration au PV du CTPD tenu en deuxième convocation.

Les représentants des Personnels du SNUI, SNADGI-CGT, SGI-FO et CFDT.